

## Modalités d'accueil à la préfecture des Alpes-Maritimes

<b>Points d'accueil numérique Nice</b>	<p>Ouverture au public sur rendez-vous</p> <p><b>Du lundi au jeudi :</b> <b>9h00-12h00</b></p> <p><b>Prochainement : ouverture du lundi au vendredi</b></p>
<b>Visites médicales liées au permis de conduire</b>	<p>Ouverture au public sur rendez-vous</p> <p><b>Du lundi au vendredi :</b> <b>9h00 à 12h00</b></p>
<b>Immigration - Bureau du séjour</b>	<p>Ouverture au public sur rendez-vous ou convocation uniquement</p> <p><b>Du lundi au vendredi :</b> <b>9h30 – 15h30</b></p> <p>– <b>Étudiants étrangers et passeport talents (Accueil 2)</b> – <b>Retrait titre de séjour (Accueil 3)</b> Pour venir récupérer <u>votre titre de séjour</u>, il faut impérativement avoir été destinataire d'un SMS ou d'un courrier vous informant que votre titre est disponible en préfecture.</p> <p>– <b>Première demande d'un titre de séjour (Accueil 3)</b></p> <p>Pour toutes les autres modalités, consultez le site Internet de l'État dans les Alpes-Maritimes : <a href="https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives">https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives</a></p>
<b>Asile – Bureau des examens spécialisés</b>	<p>Accueil du public uniquement sur rendez-vous</p> <p><b>(Accueil 1)</b> <b>Du lundi au vendredi :</b> <b>9h30 – 15h30</b></p>
<b>Entretiens Naturalisations</b>	<p>Accueil du public uniquement sur convocation pour les entretiens</p> <p><b>Du lundi au vendredi</b> <b>9h30 – 15h30</b></p>
<b>Autres services</b>	<p><b>Pas d'accueil du public</b></p> <p>Contact possible via le formulaire de contact : <a href="https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Contactez-nous">https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Contactez-nous</a></p>